

# LES ENFANTS, ENCORE ET TOUJOURS INSUFFISAMMENT PROTÉGÉS

Coup de projecteur annuel sur le financement  
de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire - 2021



---

# RÉSUMÉ DE L'ANALYSE

Les enfants représentent 50 % des personnes touchées par les crises humanitaires et sont affectés de manière disproportionnée par les conflits et les crises. Tout au long des années 2020 et 2021, le COVID-19, les conflits et le changement climatique ont eu un impact sur les enfants à une échelle sans précédent, les mettant en danger et favorisant les déplacements, la pauvreté et la violence. Bien que le financement de la protection de l'enfance augmente, la protection de l'enfance reste l'un des secteurs les plus sous-financés de l'action humanitaire et les fonds reçus ne répondent pas aux besoins croissants. Pour combler cet écart, il faut une action collective pour changer notre façon de penser la protection de l'enfance et son caractère central dans la réponse aux crises.

S'appuyant sur les résultats et la méthodologie de *Unprotected : Crisis in Humanitarian Funding for Child Protection*<sup>1</sup> (2019) et *Still Unprotected*<sup>2</sup> (2020), ce rapport met en évidence les secteurs clés associés au financement de la protection de l'enfance dans les crises humanitaires, y compris les réponses par groupes et des réfugiés en 2020. Un instantané est également donné pour 2021 avec des données disponibles à partir d'octobre 2021.

---

## PRINCIPALES CONCLUSIONS SUR LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- Les conflits armés et les crises continuent de faire des ravages chez les enfants, et les défis complexes s'accroissent encore en lien avec le changement climatique et au COVID-19. Alors que les économies mondiales et nationales ont été particulièrement affectées et que les confinements ont changé la vie quotidienne, les acteurs de la protection de l'enfance ont continué à innover et à s'adapter aux besoins toujours croissants en développant de nouvelles tactiques qui garantissent le bien-être des enfants et leur protection contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la négligence.
- Il est encourageant de constater que le financement de la protection de l'enfance dans les contextes humanitaires est en hausse. Un montant de 177,9 millions de dollars US a été reçu pour le financement spécifique de la protection de l'enfance en 2020, il était de 156,5 millions de dollars US en 2019 et 144,6 en 2018. **Malgré cela, l'écart entre les besoins en matière de protection de l'enfance et le financement reçu a continué de se creuser de manière alarmante en 2020 et 2021.** Les ressources ne permettent pas de répondre aux besoins croissants qui ont été exacerbés par la pandémie de COVID-19. Ces lacunes doivent être reconnues comme faisant partie d'une tendance plus générale de sous-financement dans tous les secteurs, la protection de l'enfance étant proportionnellement plus affectée. **L'analyse approfondie des plans de réponse humanitaire (PRH) de 2020<sup>3</sup> ainsi que du plan de réponse conjoint (PRC) pour les Rohingyas du Bangladesh révèle par exemple que, en moyenne, seuls 24 % des fonds requis pour la protection de l'enfance ont été reçus en 2020 contre 42 % en 2019.<sup>4</sup> Par ailleurs, 50% des réponses humanitaires analysées (13 sur 25) ont reçu en 2020 moins de 25% des fonds requis pour la protection de l'enfance.**
- En outre, en 2020, ces réponses ont été financées à 56 % globalement tous secteurs confondus, contre 70 % en 2019.<sup>5</sup> Ces tendances indiquent **qu'alors que les déficits de financement ont augmenté dans l'ensemble du secteur, la protection de l'enfance a été touchée de manière disproportionnée.** En décembre 2021, seuls 145,6 millions de dollars US de financement spécifique à la protection de l'enfance sont actuellement enregistrés dans le cadre du FTS, mais des retards dans les rapports sont susceptibles de faire augmenter ce chiffre.<sup>6</sup>
- **Les variations importantes dans le financement empêchent une réponse équitable en matière de protection de**

**l'enfance, y compris entre les réponses humanitaires et au sein des plans de réponse régionaux, où l'imprévisibilité rend difficile la mise en place de systèmes durables et de réponses efficaces.**

### **MESSAGES CLÉS POUR SE DIRIGER VERS LE CHANGEMENT**

- **Les enfants et leur protection doivent être placés au centre de toute action humanitaire.** Cela nécessite une action collective le long de voies de changement clés qui donnent la priorité aux enfants.
- **L'amélioration du bien-être et de la protection des enfants est une responsabilité collective** qui nous profitera à tous.
- **La protection de l'enfance est essentielle pour préserver les enfants de toute atteinte** et, lorsque nous disposons des ressources nécessaires, cela permet d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants dans d'autres secteurs.

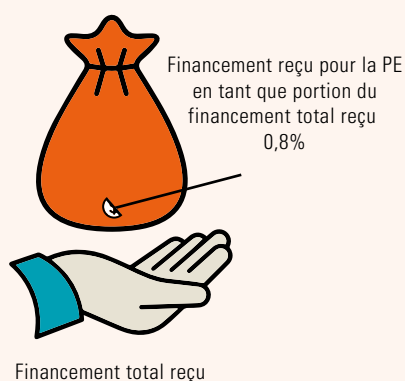
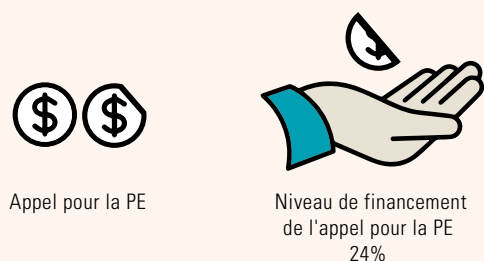
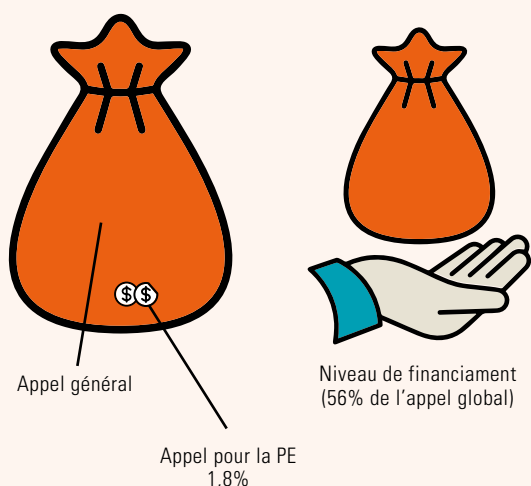
- **Beaucoup a déjà été fait** et nous connaissons les solutions et les normes pour créer et démontrer l'impact. Cependant, un changement radical est nécessaire dans la manière dont la protection des enfants est prise en compte dans l'action humanitaire.
- **Investir dans le transfert de pouvoir et le partage des connaissances et des compétences** avec les acteurs communautaires, locaux et nationaux, y compris le transfert du financement vers ces derniers, permettra de mieux intégrer les diverses perspectives, expertises et initiatives locales dans les réponses qui protègent les enfants.
- **En soutenant davantage la collecte et l'analyse de données solides et fondées sur des preuves**, on pourra mieux comprendre les impacts et donner écho au récit des interventions de protection de l'enfance qui sauvent des vies en soutenant les appels aux fonds nécessaires pour assurer la sécurité des enfants pendant les crises humanitaires.



Les enfants jouent parmi les ruines de la vieille ville de Mossoul fortement bombardée lors des affrontements pour reprendre la ville à l'État islamique.

CLAIRE THOMAS/SAVE THE CHILDREN

## HUMANITARIAN FUNDING



APPEL GÉNÉRAL = 100%

NIVEAU DE FINANCEMENT DE L'APPEL GLOBAL = 56% (70% en 2019 - 67% avec le 3RP en Syrie dans le calcul pour 2019)

APPEL POUR LA PE EN TANT QUE PARTIE DE L'APPEL GLOBAL = 1,8% (2% en 2019 - 2,1% avec le 3RP en Syrie dans le calcul pour 2019)

NIVEAU DE FINANCEMENT DE L'APPEL POUR LA PE EN 2020 = 24% (42% en 2019 - 47% avec le 3RP en Syrie dans le calcul pour 2019)

FINANCEMENT REÇU POUR LA PE EN TANT QUE PORTION DU FINANCEMENT TOTAL REÇU = 0,8% (1,2% en 2019 - 1,4% avec le 3RP en Syrie dans le calcul pour 2019)

Basé sur l'analyse de 25 plans d'intervention en 2020 : Les PRH pour l'Afghanistan, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, la RCA, le Tchad, la RDC, l'Éthiopie, Haïti, l'Irak, la Libye, le Mali, le Myanmar, le Niger, le Nigeria, l'oPt, la Somalie, le Sud-Soudan, le Soudan, la Syrie, l'Ukraine, le Venezuela, le Yémen, le Zimbabwe et le PAC du Bangladesh. Les données de 2019 sont basées sur les données FTS pour 17 HRP et le PAC du Bangladesh. Si le 3RP en Syrie, dont les données proviennent de l'initiative No Lost Generation, est inclus dans les calculs pour 2019, les chiffres sont légèrement différents.

## SUIVI DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE DANS LES INVESTISSEMENTS INTÉGRÉS ET MULTISECTORIELS

Ce rapport cherche à renforcer ses observations en attirant l'attention sur les financements contribuant à la protection de l'enfance qui peuvent être trouvés dans des programmes de protection plus larges et dans des programmes multisectoriels. En plus des 161,4 millions de dollars déclarées sous le secteur de la protection de l'enfance dans le Financial Tracking Service (FTS) en 2020, 16,5 millions de dollars de financement spécifique à la protection de l'enfance ont été identifiées dans le secteur général de la protection. En outre, 89,2 millions de dollars supplémentaires ont été identifiés comme potentiellement attribuables à la protection de l'enfance dans le financement des programmes où la protection de l'enfance est intégrée ou au financement multisectoriel pour 2020. Cela indique un investissement important à la fois dans les programmes dédiés à la protection de l'enfance et dans l'intégration de la protection de l'enfance dans les programmes de protection et dans d'autres secteurs, conformément aux recommandations des normes minimales de protection de l'enfance. Bien que le suivi du financement uniquement lié à la protection de l'enfance ait augmenté de manière significative, le système n'est pas encore en mesure de suivre efficacement le financement intégré et d'attribuer le financement des secteurs multiples aux secteurs individuels. La tendance croissante à la programmation multisectorielle et intégrée signifie que le seul suivi du financement spécifique de la protection de l'enfance ne donnera pas une image complète.

Bien que nous suivons les montants des interventions spécifiques à la protection de l'enfance dans le cadre des réponses humanitaires, si l'on ajoute les estimations les plus généreuses de la protection de l'enfance dans le cadre du financement multisectoriel et de l'intégration dans les programmes de protection, la protection de l'enfance serait sous-financée à hauteur d'environ 50%.

## RECOMMANDATIONS

Ce rapport présente un **plan d'action en 6 points** pour changer le cadre et le soutien de la protection des enfants et son caractère central dans l'action humanitaire. Ceux-ci appellent à une action immédiate et urgente pour :

1. Donner la priorité aux enfants et à leur protection
2. Renforcer et adapter le financement

3. Renforcer les systèmes de suivi
4. Déplacer le pouvoir et les ressources pour mettre en œuvre le plan de localisation
5. Donner la priorité à la généralisation et à l'intégration de la protection de l'enfance dans tous les secteurs, parallèlement à un soutien spécialisé
6. Garantir la responsabilité en renforçant la mesure et l'analyse des besoins et de l'impact

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Comblant l'écart important entre les exigences en matière de protection de l'enfance et le financement de l'action humanitaire nécessite une action collective. Nous devons changer notre façon de penser la protection de l'enfance et son caractère central dans la réponse aux crises. Il faut pour cela reconnaître l'importance des interventions de protection de l'enfance, leur caractère salvateur et la nécessité d'en faire une priorité dans les plans d'intervention humanitaire. Cela nécessite également de nouveaux mécanismes de financement de l'aide humanitaire et des engagements financiers essentiels.

Le plan en six points qui suit s'inspire des enseignements tirés de l'ensemble du secteur, notamment des recommandations formulées dans le rapport *Still Unprotected*. Bien que nous ayons constaté certains progrès dans des domaines importants tels que l'augmentation des fonds absolus et l'amélioration du suivi, les écarts entre les besoins en matière de protection de l'enfance et les fonds disponibles continuent de se creuser à un rythme alarmant. Nous constatons également un écart croissant entre les niveaux de financement des appels généraux et le financement comparatif de la protection de l'enfance. Un changement fondamental est nécessaire pour révolutionner la façon dont la protection des enfants est placée au centre de l'action humanitaire si nous voulons créer les changements nécessaires pour protéger les enfants dans les interventions humanitaires. Les acteurs de la réponse humanitaire, y compris les

gouvernements, les donateurs, le secteur privé et la société civile doivent :

1. **Donner la priorité aux enfants et à leur protection** : Reconnaître l'importance vitale des interventions en faveur de la protection de l'enfance et s'engager à en faire une priorité dans le cadre de la réponse humanitaire, des mécanismes de financement humanitaire et des structures de direction humanitaire plus larges qui guident l'action humanitaire.
2. **Renforcer et adapter le financement** :
  - **S'engager à financer intégralement les appels en faveur de la protection de l'enfance** dans les plans de réponse humanitaire et les plans régionaux de réponse aux réfugiés. Pour commencer, assurez-vous que la protection de l'enfance est financée au même niveau que l'appel global.
  - **Continuer à mettre à disposition des financements pour des programmes multisectoriels** qui reconnaissent à la fois la centralité des enfants et de leur protection, ainsi que la nécessité de programmes spécialisés dans la protection de l'enfance.
  - **Exiger que les propositions soient conformes aux normes minimales de protection de l'enfance**, en veillant à ce qu'elles soient chiffrées et financées en conséquence.
  - **S'orienter vers un financement plus équitable** des réponses ainsi que vers

des modèles de financement prévisibles, flexibles et pluriannuels pour renforcer une programmation stable.

3. **Renforcer les systèmes de suivi : Assurer le suivi de la protection de l'enfance dans les mécanismes** de financement afin que le financement soit clairement identifiable, y compris pour les interventions multisectorielles. Cela couvre le suivi des fonds destinés aux acteurs locaux et nationaux dans le cadre des engagements pris dans le cadre du Grand Bargain et les efforts visant à renforcer le suivi de la protection de l'enfance au sein du Service de suivi financier.

4. **Déplacer le pouvoir et les ressources :** Faciliter un engagement significatif des acteurs locaux et nationaux dans les processus de prise de décision humanitaire. Cela inclut des actions pour :

- **Accroître le leadership humanitaire** au niveau national et mondial pour renforcer le soutien systématique et la mise en œuvre des initiatives de localisation par une approche multidimensionnelle.
- **Investir et plaider en faveur du renforcement des capacités** du secteur humanitaire de la protection de l'enfance, en mettant l'accent sur les acteurs locaux et nationaux et sur l'investissement dans le renforcement des systèmes.
- **Faire participer les enfants de manière active et significative afin de s'assurer que leur voix est entendue et prise en compte** comme il se doit.
- **Réduire les obstacles administratifs à l'accès aux partenariats** pour les organisations locales et nationales, et en particulier pour les organisations dirigées par des réfugiés.
- **Soutenir les modifications des exigences relatives aux fonds communs** afin de mieux permettre le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux local et national. Nous pouvons ainsi renforcer la capacité des organisations à respecter les normes de diligence raisonnable, notamment en matière de systèmes de financement, de ressources humaines et de gouvernance.

5. **Renforcer l'accent mis sur l'intégration et la prise en compte de la protection de l'enfance** dans tous les secteurs, conformément au principe de centralité de la protection dans l'action humanitaire. Cette démarche inclut :

- **Augmenter l'utilisation du quatrième pilier des normes minimales de protection de l'enfance** dans la sélection des programmes des donateurs. Cela inclut des processus de suivi pour garantir un soutien spécifique et prioritaire aux initiatives de financement et de renforcement des capacités pour des réponses intégrées et multisectorielles.
- **Priorité accrue accordée aux risques liés à la protection de l'enfance**, aux besoins en matière de données et aux interventions des autres secteurs dans le cadre des obligations liées à la centralité de la protection.
- Promouvoir, soutenir et faciliter les possibilités d'apprentissage et de développement afin de favoriser une **meilleure collaboration entre les secteurs**, notamment par l'utilisation du quatrième pilier des normes minimales de protection de l'enfance.

6. **Renforcer la responsabilité en matière de mesure, d'analyse et d'impact :**

- Veiller à ce que les aperçus des besoins humanitaires, les plans d'intervention humanitaire et les plans d'intervention régionaux **décrivent clairement comment les interventions de protection de l'enfance répondent aux besoins identifiés**, respectent les normes minimales de protection de l'enfance et sont chiffrées en conséquence.
- **Accroître l'investissement dans la capacité d'analyser les données relatives à la protection de l'enfance**, y compris les facteurs de risque pour la protection de l'enfance et l'analyse de l'impact. Cela nous permettra d'identifier les voies de prévention et de réponse tout en communiquant sur l'importance vitale de la protection des enfants.
- **Renforcer l'utilisation d'outils et d'approches standardisés** pour définir le coût par enfant des interventions de qualité et soutenir l'établissement de rapports de qualité sur l'impact obtenu.

# APPEL À L'ACTION

**«Que cela ne se termine pas avec nous. Dirigeants, vous devez veiller à protéger les droits des enfants pour que nous ayons un avenir meilleur ! Nous sommes la génération qui compte maintenant, et nous sommes la génération de demain - protégeons notre avenir !»**

– Lucky, 18 ans, Uganda<sup>7</sup>

Nous pouvons garantir une réponse humanitaire efficace en plaçant la protection des enfants au centre des préoccupations. Un changement urgent est nécessaire et possible, mais il exige un engagement délibéré, concret et holistique. Nous devons travailler ensemble pour réaliser ces 6 points d'action qui nous permettront d'assurer la sécurité et la protection des enfants dans l'action humanitaire.

## NOTES DE FIN

1. <https://resourcecentre.savethechildren.net/node/15501/pdf/child-protection-funding-report-web.pdf>.

2. [https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/stc\\_still\\_unprotected\\_repport\\_high\\_sg-1.pdf](https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/stc_still_unprotected_repport_high_sg-1.pdf).

3. Afghanistan, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, RCA, Tchad, RDC, Ethiopie, Haïti, Irak, Libye, Mali, Myanmar, Niger, Nigeria, oPt, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Syrie, Ukraine, Venezuela, Yémen et Zimbabwe. Le PRH de Colombie est exclu en raison du manque de données sur les exigences en matière de protection de l'enfance.

4. Le chiffre de 2019 est basé sur l'analyse de 17 PRH et de la CEC Le chiffre de 47% présenté dans Still Unprotected inclut 17 PRH, la PAC ainsi que le 3RP en Syrie dans les calculs.

5. 70% pour les calculs basés sur les 17 HRP et le PAC du Bangladesh pour 2019. 67% pour les calculs basés sur les 17 HRP, le PAC du Bangladesh et le 3RP en Syrie.

6. Chiffre tiré de la FTS du 9 décembre 2021.

7. La citation provient de la préparation d'un panel de jeunes sur l'élimination de la violence contre les enfants pour le Forum des enfants et des jeunes de l'UNICEF 2021, soutenu par les agences du Forum des OSC.

### PAGE DE COUVERTURE

Shadi, 6 ans, se lave la tête et le visage avec de l'eau dans le camp de Hamam Al-Ailil à Ninive. Grâce au programme, 140 latrines et 130 douches ont été construites, ainsi qu'une station d'épuration qui fournit de l'eau potable (60 000 litres par jour) aux familles qui vivent à l'intérieur du camp. Des milliers de litres d'eau sont livrés quotidiennement.

AHMAD BAROUDI/SAVE THE CHILDREN